



Chaque qualification est identifiable par un code à quatre chiffres. Le premier indique la famille fonctionnelle de travaux à laquelle elle se rattache ; le deuxième, le métier ou l'activité ; le troisième, la spécialité ou technique (parfois également le matériau) ; le quatrième chiffre permet de préciser le niveau de technicité.

1452 - Travaux d'accès difficile sur cordes

1 - Préparation du site et infrastructure

Activité 14 - Montage d'échafaudages et d'étaisements

Spécialité 145 - Travaux d'accès difficile

Les techniques de travaux d'accès difficiles sur cordes sont utilisées lorsqu'il existe une impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation des risques établit que l'installation ou la mise en oeuvre d'un tel équipement est susceptible d'exposer ces derniers à un risque supérieur à celui résultant de l'utilisation des techniques d'accès ou de positionnement au moyen de cordes. Celles-ci peuvent être utilisées pour des travaux temporaires en hauteur.

Qualification 1452 - Travaux d'accès difficile sur cordes

Travaux de maçonnerie, couverture, peinture ou métallerie(1) réalisés sur cordes dans certaines conditions d'accès difficile.

Elle assure la conception, l'étude, la fourniture et le montage, par du personnel dûment qualifié, des équipements d'accès et de positionnement au moyen de cordes pour réaliser des travaux compatibles avec ces derniers.

L'entreprise doit disposer d'un mode opératoire permettant d'indiquer toutes les dispositions qu'elle prend pour garantir le respect des règles techniques, d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives.

Des audits in situ sont réalisés pour contrôler, d'une part, le niveau de connaissances des personnels et, d'autre part, l'exécution de chantiers dans le respect des règles de l'art et de la réglementation.

(1) Ces travaux d'entretien divers peuvent être par exemple :

Maçonnerie : purge de façade, reprise d'épaufrures, réfection de souche de cheminée, scellements, réparation de pierre et de revêtement en carrelage.

Couverture : descente pluviale ou ménagère, bandeaux et appui zinc, conduits extérieurs.

Peinture : reprise localisée de ravalement, ravalement de courette ou pignon d'accès difficile, calfeutrement de joint, traitement de fissures.

Métallerie : pose de ligne de vie, pose de points d'ancrages, pose de structures métalliques.



Chaque qualification est identifiable par un code à quatre chiffres. Le premier indique la famille fonctionnelle de travaux à laquelle elle se rattache ; le deuxième, le métier ou l'activité ; le troisième, la spécialité ou technique (parfois également le matériau) ; le quatrième chiffre permet de préciser le niveau de technicité.

1452 - Travaux d'accès difficile sur cordes